



ARRÊTÉ N° 169/2023

Circulation Alternée par Panneaux Stationnement Interdit Rue Ste Anne Du 06 au 17 Novembre 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise VFTP en date du 25 octobre 2023 de réglementer la circulation rue Ste Anne pour la réalisation d'un branchement Enedis du 06 au 17 Novembre 2023.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la réalisation d'un branchement Enedis, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier, rue Ste Anne du 06 au 17 novembre 2023.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise VFTP.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise VFTP.

Fait à QUÉVERT, le 30/10/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

